



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
 - Budget principal – exercices 2010 : Décision Modificative n°1
 - Remboursement de billets d'avion dans le cadre d'une mission à Ouagadougou.
- APPROUVE l'ordre du jour ainsi modifié.
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2010 - **A LA MAJORITE**
- APPROUVE la création de la compétence facultative « pôles majeurs d'attractivité communautaire » de la Communauté d'Agglomération, la modification de la compétence facultative « équipements liés au transport public de l'agglomération » de la Communauté d'Agglomération pour intégrer la compétence « réseau cyclable d'intérêt communautaire », et l'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Communauté d'agglomération telle que proposée par le rapport de la Commission d'Evaluation de Transferts des Charges. - **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE le versement d'une avance remboursable de 100.000 € à la Caisse des Ecoles pour faire face aux aléas liés au retard de financement de l'Etat et à ses obligations vis à vis des salariés. - **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 pour procéder au versement de l'avance remboursable à la Caisse des Ecoles - **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE des résultats du Compte de Gestion 2009 du budget principal du receveur, arrêté comme suit :
Déficit d'INVESTISSEMENT : - 522 363.15 €
Excédent de FONCTIONNEMENT : 1 952 168.44 €
et APPROUVE le compte de gestion du receveur exercice 2009 - **A LA MAJORITE**
- ADOPTE le Compte Administratif 2009, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	7 620 921.14 €	20 666 246.85 €
Recettes	7 098 557.99 €	22 618 415.29 €
Excédent		1 952 168.44 €
Déficit	- 522 363.15 €	

Solde des restes à réaliser - 517 144.55 €
Résultat cumulé hors restes à réaliser 912 660.74 € - **A LA MAJORITE**

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 : **1.039.507,70€** à la section de d'investissement et 912 660.74 € en fonctionnement - **A LA MAJORITE**

- PREND ACTE des travaux 2009 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- EMET un avis favorable aux demandes formulées par les magasins ALAIN AFFLELOU, SENSI, LES TABLIERS DU THELLE, POMME D'AMBRE, NATURE ET DECOUVERTES, TELEPHONE STORE, LE RUCHER D'OR, BAIN DE PERLES, GUY DEGRENNE, et LES FANAS autorisant légalement leur ouverture le dimanche dans le cadre de la mise en œuvre du Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) – **A L'UNANIMITE**

- DESIGNER Maître HUCHET en tant que notaire chargé de la cession des parcelles cadastrées AO n° 421 et 423 en 3 lots pour des superficies de 264.10 m² au prix de 30 000 € (lot A), de 208.4m² au prix de 9500 € (lot B) et de 395.7m² au prix de 11000 € (lot C). AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint en charge de la Vie Urbaine et du Développement Economique à signer l'acte authentique et les documents afférents à cette acquisition – **A L'UNANIMITE**

- ACCEPTE le transfert dans le domaine communal des réseaux d'eaux usées de la copropriété de la Butte. AUTORISE Madame la Maire à engager les démarches. DESIGNER Maître HUCHET en qualité de notaire de la commune en charge de la rédaction de tous les actes relatifs au transfert de propriété des réseaux. AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs au transfert de propriété des réseaux et de servitude de passage. DECIDE de mettre les réseaux d'eaux usées à disposition du SIARP. AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant au procès verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages des réseaux concernés. - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la cession des parcelles nécessaires à la réalisation du programme place du 8 mai 1945, conformément à la délibération du 27 septembre 2007 au prix de 920 000 € en y ajoutant l'intégralité du lot de volume correspondant au sous-sol, permettant de créer les places de stationnement supplémentaires. - **A LA MAJORITE**

- PREND ACTE de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur relatifs à la modification du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC du plateau. APPROUVE l'ensemble des modifications apportées au projet de modification. CONSTATE que les modifications apportées au dossier d'enquête publique sont des modifications à caractère non substantiel qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification. APPROUVE la modification du PAZ de la ZAC du plateau. DECIDE que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs. DECIDE de tenir à la disposition du public, la modification du PAZ de la ZAC du Plateau, aux jours et heures d'ouverture habituels du service de l'Urbanisme au Centre Technique Municipal. DECIDE de transmettre, pour information, la délibération et la modification du PAZ de la ZAC du Plateau aux personnes publiques associées. AUTORISE Madame la Maire ou le Premier Adjoint au Maire chargé de la Vie Urbaine et du Développement Economique à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. - **A LA MAJORITE**

- APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide et le projet de convention entre les communes de Eragny, Vauréal, Menucourt, Jouy Le Moutier et Courdimanche. AUTORISE Madame la Maire à signer de la convention d'adhésion au dit-groupement, à lancer la procédure d'appel d'offres et DESIGNER Madame BORGNE et Monsieur BORCIER pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le contrat de projet avec la CAF dans le cadre de l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la Challe et AUTORISE Madame la Maire à le signer. - **A L'UNANIMITE**

- DECIDE dans le cadre de la bourse aux projets le versement d'une subvention de 500 € à l'association Tennis club d'Eragny – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE dans le cadre de la bourse aux projets le versement d'une subvention de 600 € à l'association Gymnastique sportive et artistique. – **A L'UNANIMITE**.

- DECIDE dans le cadre de la bourse aux projets le versement d'une subvention de 700 € à l'association « EMEX ». – **A L'UNANIMITE**.

- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant 2010 à la convention de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont. - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Conseil Général dans le cadre du dispositif d'aide à la programmation des lieux de diffusion et saison culturelle.- **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Madame la Maire à procéder au remboursement des billets d'avion payés d'avance par Monsieur Richard, à hauteur de 890.76 €, dans le cadre d'une mission organisée à Nongr'Mâasom.- **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le financement des actions de convivialité 2010 dans le cadre de la politique de la Ville. - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'association APUI pour la gestion locative de la Résidence Sociale du Hameau. - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association A.D.R.E.S.S.E. pour la gestion de l'épicerie sociale.- **A L'UNANIMITE**

- DECIDE DE CREER :

- un poste de chargé du projet emploi et responsable de la MIEM. - **A LA MAJORITE**
- un poste de directeur de la communication, de l'animation de la ville et de la démocratie de proximité. - **A LA MAJORITE**
- un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, catégorie C, filière animation.- **A L'UNANIMITE**
- un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe, catégorie C, filière médico-sociale. - **A L'UNANIMITE**
- deux postes de contrats aidés, au département scolaire - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE l'actualisation de la liste des logements attribués pour nécessité absolue ou utilité de service. - **A LA MAJORITE**

- AUTORISE Madame La Maire à signer la convention avec le Comité des Œuvres Sociales - **A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.

Présents : Madame Dominique GILLOT, Maire, Messieurs, Mesdames, Roland GROS, Francette GAUDIN, Gérard BURN, Pierrette BORGNE, Patrice BORCIER, Pierre MATHEVET, Yannick MAURICE, Mehdi NEDJADI Adjoints au Maire, Bernard ROUSSEL, Guy PRUDON, Djibrirou CISSE (jusqu'à 21h00), Conseillers Municipaux Délégués, Catherine MARSILE (jusqu'à 23h05), Béatrice FURET, Jean-Pierre PARAY (jusqu'à 23h00), Sylvie BRIGANDAT (jusqu'à 21h30), Maria-Térésa FORME, Philippe RELIN, Estelle CARRON, Jimmy ZE (jusqu'à 21h15), David GANDON, Céliane NAVARRO, Chantal BAGGIO, Jean-Pierre HARDY, Monique MERIZIO, Claude THOMAS, Joëlle MARTINEZ, Frédéric TOURNERET, Patrick BENSMAIL Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Madame Dominique RAMSI	a donné pouvoir à Monsieur Roland GROS
Madame Hélène CHATILLON	a donné pouvoir à Madame Francette GAUDIN
Madame Nicole GUGELMANN	a donné pouvoir à Madame Béatrice FURET
Monsieur Djibrirou CISSE	a donné pouvoir à Madame Estelle CARRON (à partir de 21h00)
Madame Catherine MARSILE	a donné pouvoir à Monsieur David GANDON (à partir de 23h05)
Monsieur Jean-Pierre PARAY	a donné pouvoir à Monsieur Patrice BORCIER (à partir de 23h00)
Madame Sylvie BRIGANDAT	a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET (à partir de 21h30)
Monsieur Jimmy ZE	a donné pouvoir à Mademoiselle Céliane NAVARRO (à partir de 21h15)

Absent : Monsieur Giovanni DEL FRANCO.

Madame Maria-Térésa FORME a été désignée comme secrétaire de séance.